

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le quatre juin, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni ALSH PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 3 juin 2026.

DÉCISION N° DB2026_031 - ACCUEIL DE LOISIRS / LUDOTHEQUE CONVENTION DE MUTUALISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE LE LAUNAY ET DE L'ALSH DE DIGOIN - AVENANT N°1

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 04 juin 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-041 en date du 2 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la convention de mutualisation de l'occupation de l'école du Launay de la ville de Digoin et de l'ALSH de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en date du 10 mars 2026,

Considérant les modifications d'utilisation par la ville de Digoin de l'ALSH Le Grand Charolais,

Considérant la nécessité de formaliser un avenant à la convention précitée afin de prévoir un temps de nettoyage supplémentaire en conséquence et la prise en charge financière qui en résulte,

Considérant, qu'il convient d'approuver les termes de l'avenant à la convention joint en annexe,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de mutualisation de locaux de l'école Le Launay et de l'ALSH de Digoin joint en annexe.

Article 2 : D'autoriser le président à signer l'avenant à la convention.

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4: La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Nombre de membres en exercice : 23	Secrétariat de séance assuré par : Patrick BOUILLON
Membres présents à la séance : 18	Votants : 18

Membres présents :

Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, David BÊME, Fabien GENET, Patrick BOUILLON, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Christian LAROCHE, André ACCARY, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Eric BRAZ, Patrick PAGES, Didier ROUX, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Philippe DUMOUX, Richard PERRIER

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Daniel BERAUD, Magali DUCROISET, Julien GAGLIARDI, Nicolas LORTON, Gilles PERRETTE

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais